RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 956 DU 08 MAI 2024 portant nomination de monsieur **Samon Camus ADJAMONSI** au titre de représentant de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Société de Développement et d'Agrégation des Productions agricoles.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche;
- vu les statuts de la Société de Développement et d'Agrégation des Productions agricoles ;
- sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 mai 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Samon Camus ADJAMONSI** est nommé représentant de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Société de Développement et d'Agrégation des Productions agricoles, au titre de représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, en remplacement de monsieur Faki ADJE.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 mai 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat

Gaston Cossi DOSSOUHOUI

 $\frac{\mathsf{AMPLIATIONS}}{\mathsf{SGG}:4;\mathsf{INTERESSE}:1;\mathsf{JORB}:1}:\mathsf{PR}:6;\mathsf{AN}:4;\mathsf{CC}:2;\mathsf{CS}:2;\mathsf{C.COM}:2;\mathsf{CES}:2;\mathsf{HAAC}:2;\mathsf{HCJ}:2;\mathsf{MEF}:2;\mathsf{MAEP}:2;\mathsf{AUTRES}\:\mathsf{MINISTERES}:19;\mathsf{SGG}:4;\mathsf{INTERESSE}:1;\mathsf{JORB}:1.$